

Image not found or type unknown



Vente de parts de société

Par **Wael ben amor**, le **21/08/2024** à **14:40**

Bonjour,

Nous sommes une enseigne de restauration.

Nous envisageons d'ouvrir notre capital pour investissement (jusqu'à 40%.)

Ce montant nous servira d'apport pour conclure des prêts professionnels pour financer l'ouverture de 4 nouveaux restaurants.

Avons-nous le droit d'utiliser ce montant pour d'autres dépenses professionnelles ?

Pouvons-nous nous verser (à titre personnel) une partie du montant ?

Que se passe-t-il si l'objectif de l'ouverture des 4 restaurants n'est pas atteint ? que risquons nous ?

Cordialement